

# ENQUETE PUBLIQUE

CONCERNANT LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE  
POUR UNE PLATE-FORME LOGISTIQUE  
SUR LA COMMUNE DE BETHENY

Monsieur Bruno BETH

Le dossier du Commissaire-Enquêteur concerne la demande d'autorisation environnementale en vue d'un projet de stockage de produits sur une plate-forme logistique située à BETHENY (51).

Il se compose de deux documents :

**- 1<sup>ère</sup> Partie : le rapport d'enquête s'articulant de la manière suivante :**

- 1 - les généralités
- 2 - la présentation de l'enquête
- 3 - l'organisation de l'enquête
- 4 - Annexes : - PV des observations et lettre d'accompagnement  
- Réponse du Maître d'ouvrage

**- 2<sup>ème</sup> Partie : la conclusion et l'avis du commissaire enquêteur :**

- 1 - Nature du projet
- 2 - Appréciation du projet
- 3 - Analyse des observations
- 4 - Avis du Commissaire-Enquêteur

## Première Partie : RAPPORT D'ENQUETE

### 1. GENERALITES

Demande d'autorisation environnementale.

### 2. PRESENTATION DE L'ENQUETE

#### **2.1 Objet de l'enquête publique**

La société SCI MISTIGRI prévoit de diversifier des produits stockés sur sa plate-forme logistique implantée sur la commune de Bétheny.

Le but de cette enquête est d'informer et de recueillir les éventuelles observations de la population concernée par ce projet.

Elle permet également de fonder l'opinion du Commissaire-Enquêteur et de motiver son avis.

#### **2.2 Cadre juridique**

Cette demande est déposée dans le cadre du code de l'environnement, notamment le livre V, ainsi que de ses articles relatifs à l'enquête publique.

Conformément à la réglementation, le dossier comprend tous les documents administratifs obligatoires: dossier de demande d'autorisation, cartes, plan du bâtiment.

#### **2.3 Nature et caractéristiques du projet**

Création du bâtiment de stockage D, en complément de trois bâtiments (A, B, C) déjà existants sur la plate-forme logistique. Ce bâtiment est soumis aux rubriques 1510 et 1511 de la nomenclature des Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

#### **2.4 Composition du dossier**

- l'arrêté préfectoral 2020-EP-35-IC du 24 février 2020 modifié par l'arrêté préfectoral 2020-EP-84-IC du 03 juillet 2020.

- l'arrêté préfectoral 2020-PRO-131-IC du 03 septembre 2020 portant prolongation de l'enquête publique jusqu'au mardi 22 septembre à 17h00.

- la décision de désignation du commissaire enquêteur n° E2000012/51 du 13 février 2020 par le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne

- le registre d'enquête publique

- le dossier de demande d'autorisation environnementale

.../...

### **3. ORGANISATION DE L'ENQUETE**

#### **3.1 Désignation du commissaire enquêteur**

Par décision n° E2000012/51 du 13 février 2020 de Monsieur le Vice-président du Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne, Monsieur BETH Bruno a été désigné en qualité de commissaire enquêteur pour conduire cette enquête publique.

#### **3.2 Ouverture de l'enquête**

L'enquête a été ouverte le lundi 31 août 2020 à 09h00, date à partir de laquelle le dossier pouvait être consulté à la mairie de Bétheny

#### **3.3 Modalités de l'enquête**

Le registre d'enquête a été ouvert, coté et paraphé par le commissaire enquêteur. Il a été mis à la disposition du public pendant vingt-trois (23) jours consécutifs, du lundi 31 août 2020 à 09h00 au mardi 22 septembre 2020 à 17h00. Le commissaire enquêteur a assuré quatre (04) permanences à la mairie de la commune.

- Le lundi 31 août de 09h00 à 12h00
- Les mercredi 09 septembre de 14h00 à 17h00 et mardi 15 septembre de 14h00 à 17h00
- Le mardi 22 septembre de 09h00 à 12h00

Il a assuré également deux (02) permanences téléphoniques : le mercredi 02 septembre de 10h00 à 12h00 et le jeudi 10 septembre de 16h00 à 18h00.

Par ailleurs, le dossier de l'enquête était mis à la disposition du public, en dehors de ces permanences, à la mairie de la commune aux heures habituelles d'ouverture de ce service, ainsi qu'un poste informatique. L'arrêté d'enquête précise en outre que le dossier est consultable sur le site [www.mame.gouv.fr](http://www.mame.gouv.fr). Des observations peuvent être déposées par courriel à [ddt-seepr-icpe@mame.gouv.fr](mailto:ddt-seepr-icpe@mame.gouv.fr). Enfin, elles peuvent également être adressées à la Mairie de Bétheny à l'attention du commissaire-enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

Le commissaire-enquêteur a rencontré le maître d'ouvrage le 24 février 2020. A l'issue il a visité la zone concernée par ce projet.

Il a par ailleurs, le 17 août 2020, procédé à la vérification de l'affichage de l'avis d'enquête publique. Il a été placé de manière très visible, et dans les conditions prévues par la réglementation, sur la zone concernée ainsi qu'en mairies de Bétheny et Reims. Suite à la réponse fournie par le maître d'ouvrage le commissaire-enquêteur est retourné sur le site le 06 octobre à fin de vérification.

#### **3.4 Information du public**

L'information du public a été réalisée de la manière suivante :

- des insertions dans la presse L'Union les 03, 31 août et 08 septembre 2020, la Mame agricole le 11 septembre 2020.
- l'affichage de l'avis d'enquête publique sur les panneaux prévus à cet effet à la mairie et sur le site
- la mise en ligne du dossier sur [www.mame.gouv.fr](http://www.mame.gouv.fr)

#### **3.5 Incidents relevés au cours de l'enquête**

Néant

### 3.6 Clôture de l'enquête

La clôture de l'enquête a été réalisée le mardi 22 septembre 2020 à 17h00 à la mairie de Bétheny..

Toutes les pièces constitutives du dossier et le registre d'enquête seront remises à la Direction départementale des territoires – service Environnement, Eau et Préservation des Ressources- cellule procédure environnementale dès que la rédaction et la dactylographie du rapport et des conclusions auront été effectuées. Une copie du rapport sera également adressée à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne.

## 4. INVENTAIRE DES OBSERVATIONS

### 4.1 Nombre de personnes rencontrées lors des permanences :

A l'occasion des quatre (04) permanences tenues pour cette enquête deux (02) personnes au total se sont présentées pour s'informer et n'ont rien inscrit sur le registre d'enquête.

Lors de la première permanence téléphonique, le commissaire-enquêteur a été contacté par une personne désirant s'informer sur le dossier. Elle a indiqué qu'elle ne déposera pas de remarque sur le registre d'enquête. Durant la deuxième permanence téléphonique il n'y a pas eu d'appel.

4.2 Nombre de personnes ayant déposé leurs remarques sur le registre d'enquête : 00 (zéro)

4.3 Nombre de personnes ayant envoyé un courrier : 00 (zéro)

4.4 Nombre de personnes ayant envoyé un courriel : une (01)

Ce courriel est joint au registre d'enquête aux pages numéro 04 et 05 sur lesquelles aucune observation n'est inscrite.

4.5 PV de synthèse des observations et lettre d'accompagnement :

Un Procès-verbal de synthèse de l'observation reçue par courriel, ainsi que sa lettre d'accompagnement ont été remis au maître d'ouvrage le 24 septembre 2020. Il lui a été signifié qu'il disposait d'un délai de 15 jours pour me fournir sa réponse.

Par courrier du 01 octobre le maître d'ouvrage m'a fourni sa réponse qui m'est donc parvenue dans les délais prescrits.

.../...

## Deuxième Partie : Conclusion et avis du Commissaire enquêteur

### 1. NATURE DU PROJET

Demande d'autorisation environnementale.

### 2. APPRECIATION DU PROJET

La société MISTIGRI, déjà implantée sur la commune de Bétheny, a modifié son projet initial concerné par les rubriques ICPE 1510 et 4755. Dorénavant y sont soumises les rubriques ICPE 1510 et 1511. Le contexte économique actuel justifie pleinement ce changement et je trouve ce projet parfaitement cohérent.

### 3. ANALYSE DES OBSERVATIONS

Une seule observation m'a été transmise par courriel. Elle souligne des nuisances potentielles pour les riverains par un trafic routier accru, un manque d'intégration paysagère et la perte d'espaces agricoles.

### 4. AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

J'ai étudié très soigneusement l'intégralité du dossier et recueilli les avis et informations nécessaires auprès de Monsieur le Maire de Bétheny ainsi qu'auprès de la société MISTIGRI. 02 personnes se sont présentées aux 04 permanences. Je souligne que l'information auprès du public a été bien réalisée (presse, affichage sur le panneau de la mairie et sur le site, mise à disposition de documents à la mairie, mise en ligne de l'enquête).

En premier lieu, je retiens que le projet est conforme à la réglementation en vigueur.

Contactés, ENEDIS, GRT GAZ, RTE Champagne Ardenne n'ont pas de remarques particulières à émettre. Par ailleurs, par délibération en date du 16 juin 2020, le conseil municipal de WITRY-LES-REIMS émet un avis favorable pour cette demande d'autorisation.

D'autre part, le 24 septembre 2020 j'ai remis au maître d'ouvrage le PV de synthèse des observations du registre d'enquête et sa lettre d'accompagnement et lui ai demandé de me fournir sous 15 jours une réponse à ces remarques. Cette réponse m'est parvenue dans les délais et elle est jointe, ainsi que le PV et la lettre d'accompagnement, au rapport d'enquête. Suite au courrier de réponse, j'ai consulté le classement de cette zone sur le PLU de Bétheny. Et on ne peut demander une compensation agricole dans le cadre de ce dossier dont le sujet est une autorisation environnementale. Pour le reste j'estime la réponse fournie très satisfaisante étant retourné sur le site afin de vérifier de visu les éléments de réponse fournis.

Je note également que Bétheny compte environ 7000 habitants et que seules deux personnes (dont 01 de Reims) se sont présentées aux permanences. Plus le courriel qui émane d'un habitant de Bétheny.

Je rappelle que le rapport d'enquête sera tenu à la disposition du public dans les mairies de Bétheny et Reims pendant une durée d'un an aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la Préfecture de la Marne/DDT. Il pourra être également consulté sur le site internet des services de l'état dans la Marne : [mame.gouv.fr](http://mame.gouv.fr). En conséquence, après avoir mûrement analysé et réfléchi sur toutes les données qui m'ont été fournies par les différents intervenants, et compte tenu des éléments cités précédemment.

J'émet un avis favorable à cette demande d'autorisation.

HERMONVILLE, le 07 octobre 2020

BRUNO BETH  
COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR